## RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE COCO RÂPÉ



SIEUH



Notre coco s'exporte!

# sommaire

1	Page de garde
2	Sommaire
3	Répartition du capital, Conseil d'administration, CAC, Ordre du jour
4	Rapport du conseil d'administration
5	I – ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE
6	Dossiers fonciers
6	Accompagnement de l'Etat de Côte d'Ivoire
7	Environnement économique national et international
7	II – COMMENTAIRE DES ETATS FINANCIERS
7	Production de l'exercice
8	Produits de l'exercice
11	Charges de l'exercice
12	Investissements de l'exercice
13	Endettement de la société
14	Résultat net de l'exercice
15	Affectation du résultat
15	III- EVENEMENTS POSTERIEURS
16	IV- IMPACT DU PASSAGE AU SYSCOHADA REVISE SUR LES COMPTES
16	V- PERSPECTIVES
18	Rapports des commissaires aux comptes
35	Résolutions
38	Etats financiers

#### REPARTITION du CAPITAL SOCIAL

DEVACO : 70,44%

SAYEGH Hussein : 12,18%

SAYEGH Jamal : 4,82 %

Privés divers : 12,56 %

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION et DIRECTION GENERALE

M. DOUA BI Kalou : Président du conseil d'administration

M. SAYEGH Hussein : Directeur général

M. KPOGLI Franck : Directeur général adjoint

M. N'DIA Coffi Georges : Administrateur

M. ELEFTERIOU Georges : Administrateur

M. BAZZI Bachar : Administrateur

#### **COMMISSAIRES aux COMPTES**

1- Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire (E. I. C. I.)

2- AUREX CONSEIL

#### ORDRE du JOUR

- 1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration
- 2. Lecture et approbation du rapport général des commissaires aux comptes
- 3. Lecture et approbation des rapports spéciaux des commissaires aux comptes
- 4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 6. Quitus aux administrateurs
- 7. Décharge aux commissaires aux comptes
- 8. Indemnités de fonction des administrateurs
- 9. Honoraires des commissaires aux comptes
- 10. Pouvoirs

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SICOR,

Nous voici au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ainsi que celles de nos statuts,

Nous sommes réunis ce jour en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de la marche de notre société durant les douze mois écoulés.

Le présent rapport, ceux des commissaires aux comptes, les états financiers ainsi que des résolutions vous seront soumis pour approbation à l'issue des débats qui suivront leur présentation.

#### I - ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE

L'exercice 2018 qui vient de s'achever a été marqué par les multiples efforts déployés par le conseil d'administration et la direction générale de la société à tous les niveaux de décision pour faire appliquer les protocoles d'accord signés le 2 novembre 2016 par l'Etat de Côte d'Ivoire, la SICOR et les villages riverains des Départements de Jacqueville et de Grand-Lahou.

En dépit de ces instruments mis en place pour le règlement de la crise, le centre d'exploitation agricole de Grand-Lahou et une bonne partie de celui de Jacqueville sont restés toujours inaccessibles à la SICOR pendant l'exercice écoulé.

Il convient de rappeler qu'aux termes des protocoles d'accord ci-dessus évoqués, entre autres :

- L'Etat de Côte d'Ivoire s'est engagé à délivrer à la SICOR au plus tard le 31 juillet 2017 des baux emphytéotiques définitifs sur les parcelles restantes de la superficie initiale concédée dans la convention de cession du 26 juin 1996 après rétrocession d'une partie aux riverains ;
- L'Etat de Côte d'Ivoire s'est engagé à débloquer une enveloppe financière de 189 millions FCFA pour les travaux de délimitation des terres en vue de la préparation des dossiers des baux emphytéotiques;
  - L'Etat a promis à la SICOR une annulation des arriérés d'impôts cumulés par la société pendant la période d'inactivité;
  - L'Etat a également promis à la SICOR un accompagnement dans la facilitation du règlement de sa dette sociale vis-à-vis de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Des comités de suivi de la mise en œuvre de ces différents engagements ont été institués au lendemain de la signature de ces protocoles d'accord.

A la date d'établissement du présent rapport, la situation globale de la SICOR se résume comme suit :

#### 1. Dossiers fonciers

L'Etat a débloqué une partie des fonds et désigné un géomètre-expert pour accomplir les travaux de délimitation des terres situées dans les Départements de Jacqueville et de Grand-Lahou.

Dans le Département de Jacqueville, les plans avaient été approuvés par les villages à l'exception d'Avagou et de Taboth qui ne s'entendaient pas sur leurs limites géographiques. Plusieurs réunions ont été organisées à la Préfecture de Jacqueville par le comité de suivi aux fins de rapprocher et concilier les parties, sans succès. Les élus du Département se sont proposé de mener la médiation. A la fin de l'exercice, les informations à notre possession n'indiquaient pas d'avancée notable sur la situation.

A Grand-Lahou, au lendemain de la signature des protocoles d'accord, la SICOR est retournée sur les lieux pour y reprendre ses activités. Elle en a été empêchée par un groupe de jeunes qui ont abattu des cocotiers pour barrer les voies d'accès du site. Par ailleurs, des chefs de terre menés par des personnes identifiées ont rejeté les protocoles d'accord conclus au motif qu'ils n'auraient pas été associés aux discussions qui ont conduit à leur signature à la Primature.

De plus, les riverains, contrairement à leurs besoins de terres exprimés pour l'extension de leur habitat et leurs cultures vivrières, manifestent une préférence pour les parcelles abritant des constructions et des habitations de la SICOR sur l'île. Pour cette raison, ils ont bloqué la reconnaissance des limites proposées par le géomètre-expert depuis lors. Toutes les rencontres organisées par le Préfet et le comité de suivi aux fins de trouver une solution à ces nouvelles exigences des riverains se sont heurtées à leur intransigeance.

Constatant ces nouveaux blocages, le conseil d'administration a saisi par lettre Monsieur le Premier Ministre de la situation et sollicité son intervention pour faire lever les nouveaux obstacles rencontrés.

Quant aux parcelles de Gliké, la procédure d'immatriculation entamée aux frais de la SICOR depuis plusieurs années s'achoppent sur des oppositions que certains villages riverains du Département de Tabou auraient exprimées au Conservateur de San Pedro contre la poursuite de la procédure, au motif qu'ils avaient demandé à la société de déclasser les 2/5 de la superficie totale des terres en leur faveur pour leurs cultures vivrières et l'extension de leur habitat.

## Accompagnement de l'Etat de Côte d'Ivoire

Les démarches du conseil ont permis d'obtenir un avis favorable de la Direction Générale des Impôts pour l'annulation de la dette fiscale cumulée jusqu'à la date du 31 mai 2018. Le dossier a été soumis par la DGI au Ministre du Budget pour validation. A la clôture de l'exercice, le Directeur Général des Impôts n'avait pas encore délivré l'acte de dégrèvement constatant l'effacement définitif de l'ardoise fiscale.

Quant à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNSS), sa direction générale propose à la SICOR un moratoire de trois ans sur la dette suivi un échéancier de paiement étalé sur les cinq années suivantes. A la clôture de l'exercice, toutes les tentatives du conseil de rencontrer les dirigeants de la CNPS pour continuer les discussions sont restées sans issue.

#### 3. Environnement économique national et international

Au plan national, la conjoncture économique est relativement stable. La Côte d'Ivoire avait commencé à remonter la pente après les chocs provoqués par la chute des cours de ses principaux produits d'exportation dont le café, le cacao, l'huile de palme, le coco, le caoutchouc et l'anacarde.

A l'international, l'abondance de l'offre d'huile de palme sur le marché mondial a mis une forte pression sur les cours de l'huile de coprah qui s'est vendue à des prix médiocres.

C'est dans cette ambiance qu'a évolué la société pendant l'exercice écoulé dont les états financiers sont commentés ci-dessous.

#### **II- COMMENTAIRE DES ÉTATS FINANCIERS**

#### 1- Production de l'exercice

de

on

ns

ıcifin

Ja-

les ttu er-

:iés

ha-

ucdes

efet ont

nier on-

ouis t de , au leur

oôts

mis

des

oise

COR

sui-

le la

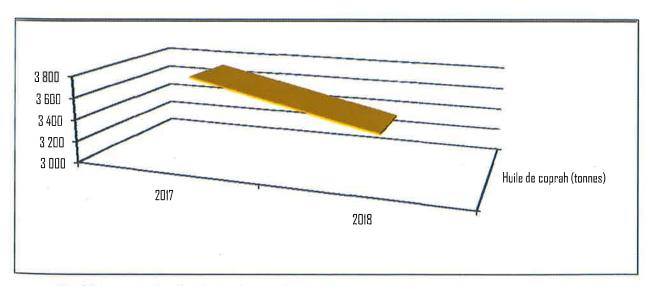
Les quantités produites sur l'exercice se présentent comme suit :

#### Tableau comparatif des quantités produites sur les deux derniers exercices

Produits	2018	2017	Ecart	Variation (%)
Huile de coprah (en tonnes)	3 381	3 756	-375	-10%

Tableau 1 : Comparatif des quantités produites

L'évolution de la production d'huile de coprah est illustrée par la courbe suivante :



Graphique 1: Courbe d'évolution de la production d'huile de coprah sur les deux derniers exercices

#### 2- Produits de l'exercice

Les produits de l'exercice 2018 s'élèvent à 2 713 664 423 FCFA, en croissance exceptionnelle de +70% par rapport à ceux de l'exercice 2017 chiffrés à 1 594 284 315 FCFA, sous l'effet conjugué d'une part des produits issus de l'annulation de la dette fiscale antérieure et de l'augmentation des ventes de noix de coco sur la période d'autre part. Leur composition est la suivante :

• chiffre d'affaires : d'un montant total de 1 388 236 817 FCFA, il comprend:

- ventes de noix de coco : 715 587 768 FCFA; - ventes d'huile de coprah : 569 730 569 FCFA;

ventes d'huile de coprahventes de tourteaux569 730 569 FCFA;102 918 481 FCFA

- produits accessoires : 4 982 210 FCFA.

Les ventes de l'exercice en quantités en en valeurs sont les suivantes :

#### Tableau des ventes de l'exercice en quantités et en valeurs

VENTES	Quantités	Unité	Prix mayen (FCFA)	Montant (FCFA)
Ventes de noix de coco	15 901 951	noix	45	715 587 768
Ventes d'huile de coprah	1630	tonne	349 528	569 730 569
Ventes de tourteaux	1705	tonne	60 363	102 918 481
Total ventes	1100		1	1 388 236 817

Tableau 2: Ventes de l'exercice en quantités et en valeurs

- production stockée: relative à la variation des stocks de produits finis: 270 525 133 FCFA;
- production immobilisée: travaux réalisés par l'entreprise destinés à la création de biens immobilisés pour 33 713 912 FCFA;
- variations des stocks de matières premières : constituées de la différence négative entre stock initial et stock final de coprah pour 19 145 300 FCFA;
- reprises de provisions et dépréciations financières: constituées antérieurement sur des contentieux judiciaires dont une partie est devenue sans objet pour 44 712 336 FCFA;
- reprises de provisions et dépréciations d'exploitation : constituées antérieurement sur la dépréciation de la valeur des titres de participation pour 6 624 732 FCFA;
- produits hors activités ordinaires: d'un montant total de 945 723 982 FCFA, ils correspondant à des abandons de créance consentis sur les soldes débiteurs de clôture des comptes courants ouverts dans les livres de la BICICI, ECOBANK et de la SGBCI pour la somme totale de 12 786 834 FCFA et surtout aux produits hors activités ordinaires issus de l'annulation de la dette fiscale antérieure de la SICOR vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts comptabilisée pour la somme de 932 937 148 FCFA.

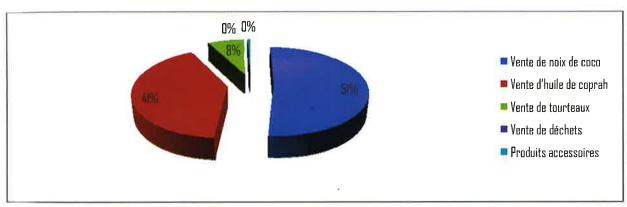
La composition du chiffre d'affaires est présentée dans le tableau comparatif ci-après :

### Tableau comparatif du chiffre d'affaires des deux derniers exercices

Postes de chiffre d'affaires	2018	2017	Ecart	Variation (%)
Ventes de noix de coco	715 587 768	264 256 200	+ 451 331 568	+ 171%
Ventes d'huile de coprah	569 730 569	629 493 200	- 59 762 631	- 9%
Ventes de tourteaux	102 918 481	176 211 800	-73 293 319	-42%
Ventes de déchets	-	22 667 504	-22 667 504	-100%
Produits accessoires	4 982 210	12 674 339	-7 692 129	-61%
Total Chiffre d'affaires	1 393 219 028	1105 303 043	+287 915 985	+26%

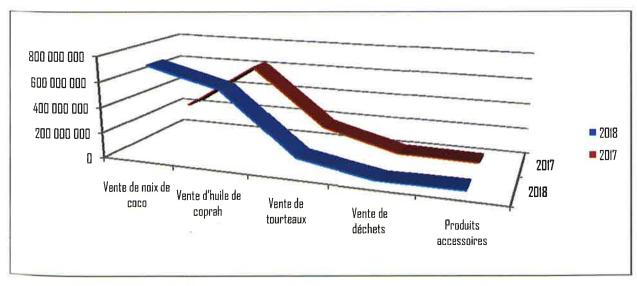
Tableau 3: Comparatif du chiffre d'affaires des deux derniers exercices

#### La représentation graphique de la composition du chiffre d'affaires est la suivante:



Graphique 2: Représentation graphique des éléments formant le chiffre d'affaires

L'évolution des éléments formant le chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices est illustrée par la courbe suivante :



Graphique 3: Courbe d'évolution des éléments composant le chiffre d'affaires

a

e

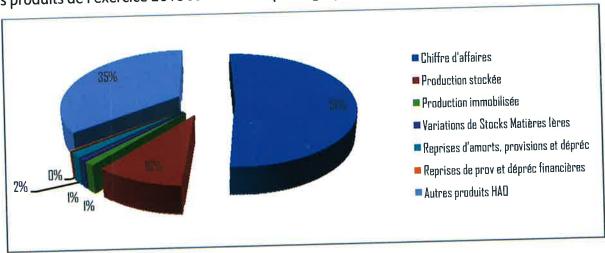
Les produits de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent se récapitulent comme suit :

## Tableau comparatif des produits des deux derniers exercices

Postes de produits	2018	2017	Ecart	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 393 219 028	1105 303 043	+287 915 985	+26%
Production stockée	270 525 133	478 408 472	-207 883 339	-43%
Production immobilisée	33 713 912	-	+33 713 912	+100%
Variations de Stocks Matières lères	19 145 300	19 190 700	-45 400	-1% +100%
Reprises d'amorts, provisions et dépréc	44 712 336		+44 712 336 -3 948 068	The state of the s
Reprises de prov et dépréc financières	6 624 732	10 572 800	+945 723982	1000
Autres produits HAD	945 723 982	1 504 004 015		III TO THE PERSON OF THE PERSO
Total des produits	2 713 664423	1 594 284 315	*I Na agu nuu	7470

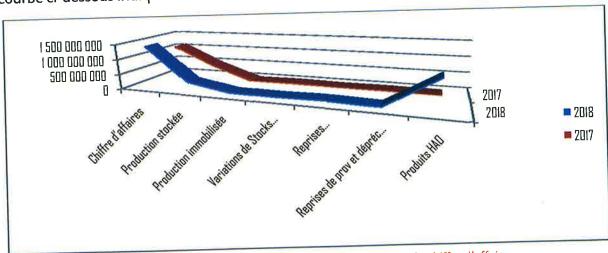
Tableau 4: Comparatif des produits des deux derniers exercices

## Les produits de l'exercice 2018 sont illustrés par le graphique ci-après:



Graphique 4: Représentation graphique des produits de l'exercice

## La courbe ci-dessous indique l'évolution des éléments formant les produits :



Graphique 5 : Courbe d'évolution des éléments composant le chiffre d'affaires

## 3- Charges de l'exercice

10%

-1%

10%

18%

Les charges de l'exercice 2018 qui s'élèvent à 1 724 262 983 FCFA ont augmenté de 15% par rapport à celles de l'exercice 2017 chiffrés à 1 493 716 821 FCFA.

La reprise partielle de l'exploitation sur quelques parcelles du Département de Jacqueville après une dizaine d'années d'arrêt a occasionné des dépenses de remise en état des plantations pillées et abandonnées en friches, très coûteuses à débroussailler.

Cette reprise partielle a également nécessité des recrutements ayant engendré une augmentation des charges de personnel et de sous-traitance.

Par ailleurs, d'autres postes ont connu une augmentation significative. Il s'agit des achats de noix de coco et la comptabilisation des engagements de retraite rendue obligatoire par la norme comptable SYSCOHADA révisé.

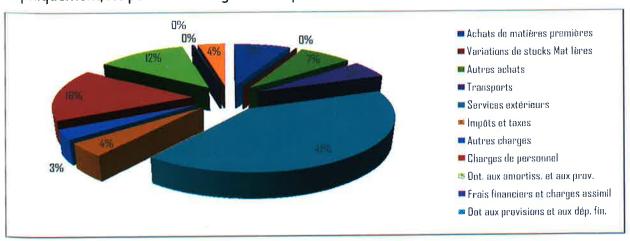
Toutes ces charges sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau comparatif des charges des deux derniers exercice

Postes de charges	2018	2817	Ecart	Variation (%)
Achats de matières premières	129 117 020	62 495 456	+66 621 564	+107%
Variations de stocks Mat lères	-	- 19 190 700	+19 190 700	+100%
Autres achats	123 154 139	148 448 897	-25 294 758	-17%
Transports	90 052 900	89 189 085	+863 815	+1%
Services extérieurs	703 366 365	629 901 198	+73 465 167	+12%
Impôts et taxes	73 837 861	66 563 507	+7 274 354	+11%
Autres charges	54 357 541	60 499 560	-6 142 552	-11%
Charges de personnel	277 951 881	239 963 051	+37 988 830	+16%
Dot. aux amortiss., aux prov. et	206 154003	176 053 237	+30 100766	+17%
Frais financiers et charges assimil	1 470 696	6 271 032	-4 800 336	-77%
Dut aux provisions et aux dép. fin.	1 661548	*	+ 1 661548	+100%
Impôt sur le résultat	63 139 029	33 522 498	+29 616 531	+88%
Total des charges	1774 262983	1 493 716 821	+230 546162	+15%

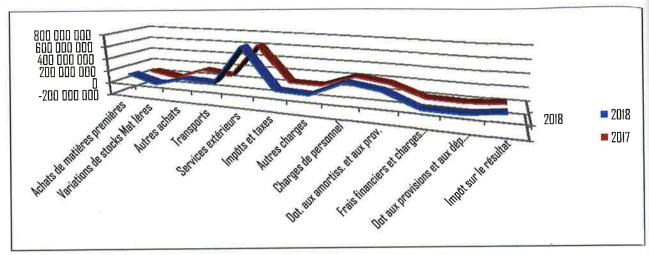
Tableau 5: Comparatif des charges des deux derniers exercices

## Graphiquement, les postes de charges sont représentés comme suit :



Graphique 6: Représentation graphique des postes de charges de l'exercice

La courbe illustrative de l'évolution des postes de charges est la suivante :



Graphique 7: Courbe d'évolution des postes de charges des deux derniers exercices

#### 4- Investissements de l'exercice

Sur l'exercice écoulé, l'investissement de la société a été faible. En plus des travaux de réhabilitation de bâtiments qui se sont poursuivis à hauteur de 33 951 200 FCFA, quelques acquisitions mineures ont été faites. Ainsi, du matériel industriel a été acquis pour 576 610 FCFA, de l'outillage industriel pour 730 000 FCFA, du matériel informatique pour 1 210 000 FCFA et du matériel de transport pour 350 000 FCFA.

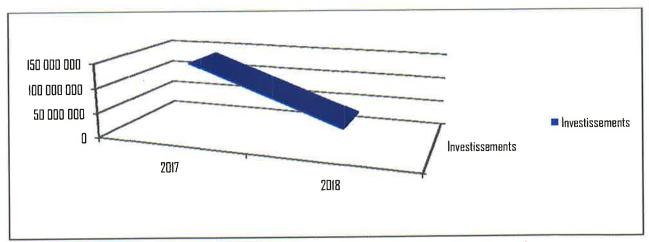
Ces investissements ont coûté la somme totale de 36 817 810 FCFA et se récapitulent dans le tableau comparatif suivant :

Tableau d'évolution des investissements des deux derniers exercices

Montant des investissements	2018	2017	Ecart	Variation
Investissements	36 817 810	143 422 831	-106 604 921	-75%

Tableau 6: Comparatif des investissements des deux derniers exercices

#### La tendance des investissements sur les deux derniers exercices est la suivante :



Graphique 8: Courbe d'évolution des investissements des deux derniers exercices

#### 5- Endettement de la société

118

117

tion ures triel our

eau

ıts

A la clôture de l'exercice, les dettes de la société ont enregistré une forte baisse de 41%, passant de 1 776 276 905 FCFA en 2017 à 1 040 043 952 FCFA en 2018. Ce désendettement a été possible grâce à l'annulation de la dette fiscale antérieure de la société par la Direction Générale des Impôts.

La comptabilisation des engagements de retraite a engendré une croissance des dettes financières.

Quant à la dette sociale, elle n'a pas sensiblement varié sur la période.

Le solde débiteur des comptes bancaires a aussi diminué l'endettement vis-à-vis des banques à la fin de l'exercice.

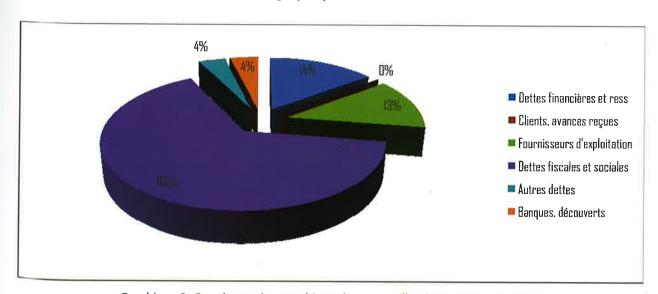
Comparativement à l'exercice précédent, les dettes de la société se présentent dans le tableau ciaprès :

#### Tableau comparatif des dettes de la société des deux derniers exercices

Poste d'endettement	2018	2017	Ecart	Variation (%)
Dettes financières et ress. assimil.	151 403 043	78 323 705	+73 079 338	+ 93%
Clients, avances reçues	124 719	1 065 800	-941081	-88%
Fournisseurs d'exploitation	131 914252	156 531 580	-24 617 328	-22%
Dettes fiscales et sociales	678983404	1 441 725 798	-762 742 394	-53%
Autres dettes	37 395 691	37 395 691	0	0%
Banques, découverts	40 222843	61 234 331	-21 011488	-34%
Total des dettes	1 040 043952	1 776276905	-736232953	-41%

Tableau 7: Comparatif des dettes des deux derniers exercices

#### Les dettes de l'exercice sont présentées graphiquement ci-dessous :



Graphique 9: Représentation graphique des postes d'endettement de la société

Les dettes de la société ont évolué sur les deux derniers exercices comme l'indique la courbe ci-dessous :

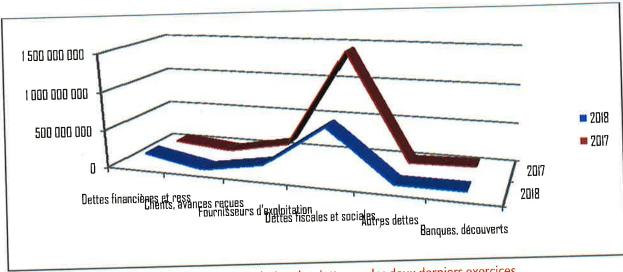


Figure 10 : Courbe d'évolution des dettes sur les deux derniers exercices

### 6- Résultat net de l'exercice

L'exercice 2018 se solde par un bénéfice de 989 401 440 FCFA en hausse exponentielle de +884% par rapport à celui de l'exercice 2017 qui s'élevait à 100 567 494 FCFA.

Cette hausse exceptionnelle s'explique par la comptabilisation de l'annulation de la dette fiscale en produits hors activités ordinaires s'élevant à 932 937 714 FCFA comme indiqué dans le paragraphe consacré aux produits ci-dessus.

Toutefois, on note qu'en dépit des difficultés persistantes, la tendance bénéficiaire se poursuit et contribue à éponger progressivement les déficits antérieurs accumulés pendant les années de crise, améliorant continuellement les capitaux propres et la situation financière de la société.

Les résultats nets obtenus pendant les cinq derniers exercices sont repris dans le tableau suivant :

## Tableau comparatif du résultat net sur les cinq derniers exercices

			and California		MILL
T. Comment	2018	9017	2016	2015	ZU14
Exercice	Zulu	Zum	555 551 550	/0/ 000 CCC	+ 68 237 394
Résultat	+989 401440	+100 567 494	+ 200 831 393	+ 434 869 656	+ 00 207 004

Tableau 8 : Comparatif des résultats nets sur les cinq derniers exercices

La courbe ci-après montre l'évolution des résultats nets des cinq derniers exercices :

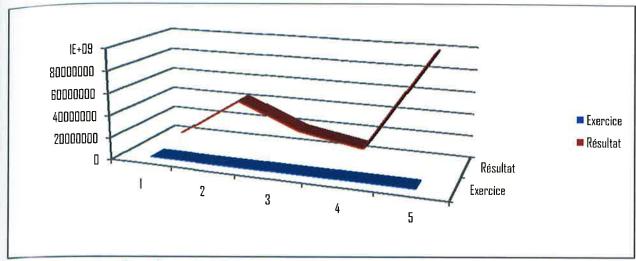


Figure II : Courbe d'évolution des résultats nets sur les cinq derniers exercices

#### 7- Affectation du résultat de l'exercice

84%

e en iphe

iit et crise,

nt:

Des pertes antérieures cumulées d'un montant de –1 870 721 835 FCFA existent toujours au bilan à la fin de l'exercice 2018 dans le compte « Report à nouveau – Perte nette à reporter ».

Aux termes des articles 143, 144 et 889 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, ces pertes doivent être totalement épongées avant toute distribution de dividende.

Par conséquent, conformément à la loi, le résultat de l'exercice 2018 sera intégralement affecté au compte « Report à nouveau – Perte nette à reporter ».

## III - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

A la date d'arrêté du présent rapport, la SICOR constate que l'Etat de Côte d'Ivoire n'a pas été en mesure de délivrer les baux emphytéotiques définitifs initialement promis à la société pour la date butoir du 31 juillet 2017, eu égard à ses engagements pris dans les protocoles d'accord du 2 novembre 2016.

Lors de l'assemblée générale précédente, nous vous avions informé que ce délai avait été prorogé au 31 août 2018, sans résultat.

A ce jour, seul le dossier foncier de Boulay a connu une avancée significative grâce aux efforts des dirigeants de la SICOR, avec la création du titre foncier au nom de l'Etat de Côte d'Ivoire et ce, aux frais de la société. Ce titre a été transmis au Ministère de l'Agriculture en vue de la préparation et de la signature très prochaine du bail emphytéotique définitif sur cette parcelle.

L'immatriculation des parcelles situées dans les Départements de Gliké, de Grand-Lahou et de

Jacqueville, première étape de la procédure de conclusion de baux emphytéotiques, reste bloquée par le fait des riverains comme indiqué dans la partie « Environnement et contexte » ci-dessus.

En ce qui concerne l'annulation de la dette fiscale, à la suite d'une réunion organisée à la Primature par les services du Premier Ministre en date du 31 mai 2019, à laquelle tous les acteurs étatiques concernés ont été priés chacun en ce qui le concerne de faire le point de la mise en œuvre des protocoles d'accord et des éventuels blocages et obstacles rencontrés, la Direction Générale des Impôts a fini par signer le dégrèvement qui confirme l'annulation définitive de la dette fiscale accumulée par la SICOR jusqu'au 31 mai 2018.

La constatation comptable de cette annulation de dette dans les comptes de l'exercice a généré des produits hors activités ordinaires venus booster le résultat de l'exercice de façon exceptionnelle en renforçant les capitaux propres de la société.

Le conseil saisit l'occasion de cette assemblée générale pour adresser ses sincères remerciements aux autorités de la Côte d'Ivoire pour les diligences mises en œuvre à cet effet.

## IV - IMPACT DU PASSAGE AU NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE DU SYSCOHADA REVISE SUR LE COMPTES ET LEUR PRESENTATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, toutes les entreprises soumises aux règles de la comptabilité des sociétés sont tenues de présenter leurs comptes conformément aux dispositions du Système comptable de l'OHADA révisé. Le passage à ce nouveau référentiel comptable implique des retraitements de certains comptes, avec des conséquences significatives possibles sur le résultat de l'exercice 2018.

La SICOR n'a pas manqué à cette obligation. Ainsi, les états financiers qui vous seront soumis pour approbation lors de la présente assemblée ont été établis conformément aux règles du Système comptable de l'OHADA révisé.

En plus des règles de présentation qui ont modifié sensiblement le format des comptes sociaux, l'impact de ce changement comptable sur le résultat est significatif avec la comptabilisation des engagements de retraite devenue désormais une obligation comptable.

#### **V - PERSPECTIVES**

Comme on peut le remarquer, les efforts du conseil d'administration et de la direction générale permettent de maintenir la tendance bénéficiaire depuis plusieurs exercices. Le conseil entend maintenir le cap dans l'assainissement de la situation financière de la société par une gestion rigoureuse qui continuera de produire des résultats bénéficiaires de plus en plus élevés sur les exercices à venir.

Grâce à ces bénéfices engrangés, les lourdes pertes antérieures engendrées par la longue période de crise se résorbent tout doucement, et contribuent ostensiblement à l'amélioration progressive et continue de la situation financière de la société. Cette lancée devra se consolider et se perpétuer sur les exercices à venir de sorte que, lorsque les pertes antérieures auront été épongées totalement, une politique de distribution de dividendes puisse être engagée en direction des actionnaires qui n'ont que trop souffert des affres de la crise connue par leur investissement.

Relativement à la dette sociale, le conseil n'entend pas baisser les bras ; il s'engage à intensifier ses efforts pour toucher qui de droit afin d'aboutir à la solution la plus avantageuse possible pour la société.

Aux termes de la réunion tenue à la Primature le 31 mai 2019 évoquée ci-dessus, de nouvelles orientations et directives ont été données aux acteurs chargés de la mise en œuvre des accords. Ainsi, le nouveau délai que l'Etat se donne pour signer les baux emphytéotiques est fixé à la fin du mois de décembre 2019 au plus tard. Toute la priorité sera accordée à la consolidation des droits fonciers qui deviennent une urgence et une nécessité absolue pour la sauvegarde des actifs de la société.

Constatant avec déception des lenteurs de tous ordres dans l'application des protocoles d'accord du 2 novembre 2016 notamment en matière foncière, la SICOR réitère aux autorités de la Côte d'Ivoire ses demandes concernant la jouissance paisible et sans entrave de ses actifs, la délivrance des baux emphytéotiques promis, la sécurité sur les sites et les mesures de facilitation tentant à l'annulation totale ou partielle de la dette vis-à-vis de la CNPS.

La SICOR étant un patrimoine d'intérêt national, raison pour laquelle les plus hautes autorités de notre pays se sont beaucoup investies dans un règlement pacifique, négocié et gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes dans la crise que la société a vécue, le conseil exhorte une fois de plus les villages riverains notamment ceux de l'Ile Avikam, de Jacqueville et de Gliké à reconsidérer leur position qui consiste à remettre en cause les protocoles d'accord et les acquis déjà obtenus, car la persistance de cette situation empêche le redémarrage effectif de l'exploitation, plombe les nouveaux investissements prévus, ferme les débouchés aux productions villageoises de noix de coco et renforce les trafics illicites qui appauvrissent les riverains, les actionnaires, l'Etat et les tiers en relation avec la société.

Au-delà de tout, en dépit des difficultés et des embûches, la SICOR demeure un beau joyau, jadis fleuron de l'économie agro-industrielle de la Côte d'Ivoire, qui mérite d'être préservée.

Le conseil et la direction générale s'engagent à ne ménager aucun effort pour poursuivre sans relâche et avec détermination la défense et la protection de ce joyau, ne serait-ce qu'en mémoire de feu Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY qui en a été l'illustre initiateur dans les années 1974.

Dans ce sens, le conseil encourage les autorités à intensifier les efforts à tous les niveaux pour obtenir des avancées notables qui concourent au respect de leurs engagements.

Il remercie une fois de plus le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, le Vice-président de la République, son Excellence Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, le Premier Ministre, Son Excellence Monsieur Amadou GON COULIBALY ainsi que les Ministres et l'ensemble de leurs collaborateurs impliqués dans le dossier SICOR pour tous les efforts qu'ils mènent chacun à son niveau dans la mise en œuvre des mesures prises en faveur de la société.

Aussi, le conseil adresse-t-il sa gratitude à Mesdames et Messieurs les actionnaires pour la confiance sans cesse renouvelée en ses membres. Il vous remercie pour la longue patience qui vous a été imposée par la crise et voudrait vous rassurer que le bout du tunnel n'est plus loin. Il exprime sa reconnaissance aux actionnaires majoritaires qui continuent de croire en la SICOR en lui apportant les appuis financiers et le soutien nécessaires.

Il appelle à une union sacrée et à une synergie d'actions autour de notre société commune qui a encore de beaux jours devant elle.

Tels sont les termes du rapport du conseil sur la marche de la société pendant l'exercice 2018.

des cale

99U

SUS.

ture Jues

des

e en

ents

DA

iétés le de :s de )18.

pour ème

iaux, 1 des

érale tend stion ir les

riode ive et er sur nent, es qui



Tél: 22 42 88 20 / 22 42 88 21 / 22 42 88 23 E.mail: cici@aviso.ci Fax: 22 42 88 24

#### **AUREXCONSEIL**

20 BP 1539 ABIDJAN 20 Tél./: 22 - 44 - 19 - 70 E.mail: aurexconseil@gmail.com

## Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

#### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018** 

CE DOCUMENT COMPREND 15 PAGES

Il Plateaux, Rue J 47; BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera

Tel.: 22-42-88-20 / 22-42-88-21 / 22-42-88-23 / 08 43 03 88 – Fax: 22-42-88-24 E.mail: eici@aviso.ci RCCM n° Cl - ABJ – 06 MO - 4260 CC n° 06 910 62 C

Abidjan, Cocody-Cité des Arts, Batiment A, Escalier A, Porte 17

Tél.: 22-44-19-70 - E.mail: aurex.conseil@gmail.com // aurex.co@gmail.com

Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR SA)

Siège social: Abidjan, 3<sup>ème</sup> étage immeuble ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av. Chardy 04 B 973 ABIDJAN 04

## RAPPORT DES COMMISSAIRESSUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018** 

#### Aux actionnaires de la société SICOR,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), établis en francs CFA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I-Audit des états financiers annuels

#### 1.1- Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SICOR, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

#### 1.2- Fondement de l'opinion avec réserves

#### Insuffisance du contrôle interne

L'évaluation du contrôle interne mis en place par la société a consisté à examiner l'application des procédures mises en place par la société afin d'assurer une information financière de qualité. Cette évaluation a été effectuée dans le but de déterminer l'étendue de nos contrôles sur les comptes. Elle ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler.

Par ailleurs, selon l'article 16 du règlement comptable du SYSCOHADA, pour maintenir la continuité dans le temps de l'accès à l'information, toute entreprise doit établir une documentation décrivant les procédures et l'organisation comptables. Cette documentation est conservée aussi longtemps qu'est exigée la présentation des états financiers successifs auxquels elle se rapporte.

Nous notons que la SICOR fonctionne sans manuel de procédure mise à jour.

Par ailleurs, le statut de société cotée en bourse de la SICOR la soumet à l'observation de certaines obligations dont la publication dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, dans un journal habilité à recevoir les annonces légales, d'un tableau d'activités et de résultat ainsi que d'un rapport d'activité semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données (article 849 et suivants).

A l'instar des exercices antérieurs, nous relevons la non observation de cette obligation.

#### Sous-traitance générale

Le compte sous-traitance générale dont le solde au 31 décembre 2018 s'élève à 521 377 473 FCFA a servi à enregistrer des rémunérations versées à des personnes ayant travaillé pour le compte de la SICOR. En l'absence des contrats de travail, il nous est impossible de qualifier ces personnes de travailleurs temporaires ou occasionnels.

A notre avis, ces rémunérations auraient dû faire l'objet d'inscription dans les comptes de charges de personnel. Par ailleurs, ces rémunérations n'ont pas fait l'objet de déclarations aux ITS et à la CNPS. Nous recommandons à la SICOR d'inscrire dans ses comptes le risque couru pour la non déclaration de ces rémunérations.

#### Etablissement des comptes proforma

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SYSCOHADA révisé est rentré en vigueur dans les pays membres de l'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) pour la tenue des comptes sociaux. Par conséquent, toute entité est tenue de préparer et présenter son bilan d'ouverture suivant le SYSCOHADA révisé à la date de sa transition. C'est le point de départ de sa

comptabilité selon le SYSCOHADA révisé et les comptes ainsi préparés sont dits comptes proforma.

LA SICOR n'a pas établi de comptes pro forma.

#### Provision pour indemnités de fin de carrière

L'une des exigences du SYSCOHADA révisé est la détermination par la méthode actuarielle des indemnités de fin de carrières si l'entité est cotée en bourse et sa comptabilisation obligatoire. La SICOR n'a pas entièrement respecté cette exigence et nous recommandons à sa direction de prendre attache avec un actuaire afin de procéder l'estimation correcte des indemnités de fin de carrière.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 1.3- Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés d'audit	Traitement des points clés d'audit		
DETTES FISCALES ET SOCIALES  La SICOR a accumulé un important stock de dettes vis-àvis de l'administration fiscale et de la CNPS dont le non apurement constitue un risque pour la continuité de l'exploitation	<ol> <li>Vérification de la correcte évaluation des dettes</li> <li>Entretien avec les dirigeants sur l'évolution des négociations avec les administrations concernées</li> <li>Validation de la non atteinte au principe de continuité de l'exploitation</li> </ol>		
STOCKS La SICOR est une société agro industrielle pour laquelle la	<ol> <li>Test de procédure,</li> <li>inventaire physique, cut off,</li> </ol>		

correcte évaluation des stocks de produits revêt une importance capitale au regard de la sincérité des comptes

- 3. contrôle fichier informatique de stocks,
- 4. contrôle de la valorisation (pricing test)

## Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuelsconformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises. Ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

#### II - Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve) » nous n'avons rien d'autres à signaler à cet égard.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

**AUREX CONSEIL** André N'GUESSAN-ZOUKOU

Expert-comptable diplômé

**EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING** CÔTE D'IVOIRE

(E.I.C.I.)

eros, Abidia

Aka HOBA Expert-comptable dipl

## ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

#### De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux des Commissaires aux Comptes, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers.
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et

l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit.

- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit.
- Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la Direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration.
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la Direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation.
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci.

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous l'estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA.
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les Associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits.
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère Public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation.
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



Tél: 22 42 88 20 / 22 42 88 21 / 22 42 88 23 E.mail: eici@aviso.ci Fax: 22 42 88 24

## **AUREXCONSEIL**

20 BP 1539 ABIDJAN 20 Tel./: 22 - 44 - 19 - 70

E.mail: aurexconseil@gmail.com

### Société Ivoirienne de Coco Râpé 04 BP 973 ABIDJAN 04

#### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018** 

(Article 438 et suivants de l'OHADA)

II Plateaux, Rue J 47; BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera

Abidjan, Cocody-Cité des Arts, Batiment A, Escalier A, Porte 17

Tél.: 22-44-19-70 - E.mail: aurex.conseil@gmail.com // aurex.co@gmail.com

## Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR SA)

Siège social: Abidjan, 3<sup>ème</sup> étage immeuble ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av. Chardy – 04 B 973 ABIDJAN 04

#### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

#### Aux actionnaires de la société SICOR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés et du GIE.

#### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

AUREX CONSEIL
André N'GUESSAN-ZOUKOU
Expert-comptable diplômé

2244 1978

EIL

(E.I.C.I.)

xpert-comptable diplomé

**EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING** 

CÔTE D'IVOIRE

Page

1



22 42 88 20 / 22 42 88 21 / 22 42 88 23 E.mail : eici@aviso.ci Fax : 22 42 88 24

## **Aurex Conseil**

20 BP 1539 ABIDJAN 20 Tél./: 22 - 44 - 19 - 70

E.mail: aurexconseil@gmail.com

## Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR)

04 BP 973 ABIDJAN 04

#### MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE AUX CINQ (5) PERSONNES LES MIEUX REMUNERES

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018** 

(Article 525 de l'OHADA)

CE DOCUMENT COMPREND 2 PAGES





#### RELEVE DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à la somme de : 89 883 529 (quatre-vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf) francs CFA.

Le Président du conseil d'administration

Franck K. M. KPOGLI

Directeur général adjoint

Nous, **Aka HOBA** et **André N'guessan ZOUKOU**, Commissaires aux comptes de la Société lvoirienne de Coco Râpé (SICOR), certifions exact le montant le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, attesté ci-dessus par le Président du conseil d'administration.

Fait à Abidjan, le <u>Jo puir lols</u>

Les Commissaires aux comptes

EICI ALA HITBANSI

Expert comptable diplome

**AUREX CONSEIL** 

André N'guessan ZOUKOU

Expert-comptable diplômé

010 530 ABIBIAT?

1 2343

Bureau à Abidjan : Plateau - Immeuble Arc-en-ciel

Angle Av Chardy - Bd Lagunaire RCCM N°: CI-DAB-2016-B-148

C.C. Nº 80 017 46 J

04 BP 973 Abidjan 0

Tél.: 20 21 05 1 Fax: 20 21 05 2

Fax | 20 21 05

E-mail: sicorci2@avisc.



## AUREXCONSEIL

20 BP 1539 ABIDJAN 20 Tél./: 22 - 44 - 19 = 70 E.mail: aurexeonseil@gmail.com

## Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018** 

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXECPTIONNELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Article 432 de l'OHADA)

**DOCUMENT COMPREND 2 PAGES** 

Il Plateaux, Rue J 47; BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera

Abidjan, Cocody-Cité des Arts, Batiment A, Escalier A, Porte 17

Tél.: 22-44-19-70 - E.mail: aurex.conseil@gmail.com // aurex.co@gmail.com

#### Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR SA)

Siège social: Abidjan, 3ème étage immeuble ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av. Chardy – 04 B 973 ABIDJAN 04

#### Aux actionnaires de la société SICOR,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'acte uniforme du traité de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le président du conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2019

#### Les Commissaires aux Comptes

AUREX CONSEIL
André N'GUESSAN-ZOUKOU
Expert-comptable diplômé

EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING
CÔTE D'IVOIRE
(E.I.C.I.)

Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR SA)

Siège social: Abidjan, 3<sup>ème</sup> étage immeuble ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av. Chardy – 04 B 973 ABIDJAN 04

#### Aux actionnaires de la société SICOR,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'acte uniforme du traité de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le président du conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2019

#### Les Commissaires aux Comptes

AUREX CONSEIL
André N'GUESSAN-ZOUKOU
Expert-comptable diplômé

EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING
CÔTE D'IVOIRE

(E.I.C.I.)

Akar HOBA Sulting

Expert-comptable diplor

# résolutions

## Première résolution : Approbation du rapport du conseil d'administration L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve son contenu tel que présenté. Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_\_ Approbation du rapport général des commissaires aux comptes Deuxième résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes, l'approuve tel qu'il a été présenté. Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_\_ Troisième résolution: Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'AUSCGIE, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté. Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_\_ Quatrième résolution : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'inventaire et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui se solde par un résultat bénéficiaire de 989 401 440 FCFA, les approuve tels qu'ils ont été arrêtés. Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_\_ Cinquième résolution : Affectation du résultat L'assemblée générale, sur rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire au compte « Report à nouveau - Perte nette à reporter » comme suit : Bénéfice de l'exercice :..... 989 401 440 + Perte nette antérieure : ..... - 1 870 721 835 = Perte nette à reporter :..... - 881 320 395 Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_\_

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_\_

Septième résolution : Décharge aux commissaires aux comptes
L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, donne décharge de l'exécution de leur mandat aux commissaires aux comptes.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
<u>Huitième résolution</u> : Indemnité de fonction des administrateurs
L'assemblée générale décide d'allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 une indemnité de fonction globale de 19 000 000 (dix-neuf millions) FCFA net d'impôts à répartir entre eux.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
Neuvième résolution: Honoraires des commissaires aux comptes
L'assemblée générale, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, fixe à 8 000 000 (huit millions) FCFA hors taxes le montant global annuel des honoraires des commissaires aux comptes.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à
<u>Dixième résolution</u> : Pouvoirs
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à



#### SCCIÉTÉ IVAIRIENNE DE COCORAPÉ (SICOR)



Société arronyme avec conseil d'administration au capital de 1500 000 000 PCFA. Siège social: Jacqueville - Quartier SICCR - BP 202 Jacqueville.

Bureau de représentation: 4è étage ImmArc-en-ciel, angle Bollagunaire - Av. Chardy. 04 BP 973 Abidjan 04 - Tél: 20 2105 14 - PCCM CI-DAB-2016-B-126

#### ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE AU 312.2018 (montants nets en Francs CFA)(1)

Postes	Exercice N	Exercice N-1
Immobilisations incorporelles	150 000	750 000
Immobilisations corporelles	2069 554 371	2 210 582 007
Avances et acomptes versés sur immobilisations	·	-
Immdailisations financières	<b>129 612 48</b> 1	15 7B 999
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 199 316 852	2 327 046 006
Actificirculant HAO	(±3)	
Stocks et encours	1474 307 500	184 637067
Créances et emplois assimilés	257664636	165 909 289
TOTAL ACTIF CRCULANT	1731972 136	1350 546 356
Total Tréscrerie-actif	202431	2 540 570
Ecart de conversion - Actif		
TOTAL GENERAL ACTIF	3 933 301419	3 680 182 982
Capital social	1500 000 000	1500 000 000
Primes et réserves	403 856 027	303 288 533
Résultat net	989 401440	100 567 494
Autres capitaux propres	•	
TOTAL CAPITALK PROPRES ET RESSOURCES ASSIN	2 893 257 467	1903 856 027
Total Dettes financières et ressources assimilées	151403 043	78 323 705
TOTAL RESSOURCES STABLES	3 044 660 510	1982 179 732
Total Passificirculant	848 418 066	1636 78 869
Total Trésorerie-passif	40 222 843	61234 331
•		

TABLEAU DES RLIXCE	100001000000000000000000000000000000000				
Libelés	Exercice N	Exercice N-1			
Trésorerie nette au 1er janvier	-58 693 761	-41644 429			
Capacité d'autofinancement globale (CAFG)	150 843 107	276 620 731			
- Variation des stocks	-289 670 433	-497 599 172			
- Variation des créances	-91755 347	364 253 576			
+ Variation du passif circulant	-788 300 803	-4 785 003			
Variation du BF liée aux activités opérationnelles	-1159 726 583	-188 180 59			
Rux de trésoverie provenant des activités opérationnales	-18 863 476	188 490 192			
- Décaissements primmobilisations incorporelles		-1200 000			
- Décaissements primmobilisations corporelles	-36 8 <b>17</b> 810	-143 422 83			
- Décaissements primmubilisations financières	-18 822 000	-343 833			
+ Encaissts liés aux cess. dimmos incorpet corp	*	-			
+ Encaissts liés aux cessions dimmo financières	5 223 250				
Flux de trésorerie provenant des activités d'investisseme	-45 416 560	194 966 664			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investisseme + Augmentation de capital per apports nouveaux	-45 416 560	194 966 664			
	-45 416 590	194 966 664			
+ Augmentation de capital par apports nouveaux	-45 416 560 -	114 966 664 - -			
+ Augmentation de capital par apports nouveaux - Dvidendes versés	<b>-45 416 560</b>	194 966 664 - -			
+ Augmentation de capital par apports nouveaux - Dividendes versés + Emprunts		;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;			
+ Augmentation de capital par apports nouveaux - Dividendes versés + Emprunts + Autres dettes financières diverses	26 20 453	-10 572 800			
+ Augmentation de capital par apports nouveaux - Dividendes versés + Emprunts + Autres detties financières diverses - Remboursements des emprunts et autres DF	26 20 453 -51337068	-10 572 800			
+ Augmentation de capital par apports nouveaux - Dividendes versés + Emprunts + Autres dettes financières diverses - Remboursements des emprunts et autres DF Flux de trésorerle provenent des activités de financement	286 20 453 -51337 068 84 783 385	-10 572 800 -10 072 800 -10 0749 332 -58 698 76			

(1) Bats financiers certifés par les commissaires aux comptes, en attente dêtre approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 28 juin 2009

Postes	Exercice N	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Achets de marchandises		:=:
Variations de stocks de marchandises	:=)	
Marge commerciale	5 1 32	1,00
Ventes de produits fabriqués	1388 236 88	1092 628 704
Travaux, services vendus	20	:0
Produits accessoires	4 982 210	2 674 339
Chifredalaires	1393 219 028	1105 308 043
Production stockée (ou déstockage)	270525 133	478 408 472
Production immobilisée	33 7B 92	
Subventions devolatation	337232	92
Aires produits	-	
Transferts de charges devolutation	2	
Achets de metières premières et fournitures liées	-129 117 020	-62 495 456
		9 90 700
Variations de stocks de matières premières et fou	-123 154 189	-148 448 897
Autres achats	-123 154 159	-40 440 03/
Variations de stocks dautres approvisionnements	00.053.000	00 100 000
Transports	-90 052 900	-89 189 085
Services extérieurs	-703 366 365	-629 90198
Impôts et taxes	-73 837 861	-66 563 507
Autres charges	-54 357 541	-60 499 560
Valeur ajoutée	542 717 547	545 804 512
Charges de personnel	-277951881	-239 963 05
Excédent brut despicitation	264 765 666	305 84146
Reprises d'amorts, provisions et dépréciations	44 72 336	
Datations aux amorts, aux provisions et dépréciati		-176 053 237
Résultat deuploitation	1B 323 999	129 788 224
Revenus financiers et assimilés	-	-
Reprises de provisions et dépréciations financière	6 624 732	10 572 800
Transferts de charges financières	1	
	-1470 696	-6271032
Frais financiers et changes assimilées		ı
Frais financiers et charges assimilées Dotations aux provet aux dépréciations financière		
	-1661548 <b>3 492 488</b>	4 30176
Dotations aux provet aux dépréciations financière	-1661548	
Dotations aux provet aux dépréciations financières Résultat financier	-1661548 <b>3 492 488</b>	
Dotations aux provet aux dépréciations financières Résultat financier Résultat des activités ordinaires	-1661548 <b>3 492 488</b>	
Dotations aux provet aux dépréciations financières Résultat financier Résultat des activités ordinaires Produits des cessions d'immobilisations	-1661548 3 492 488 106 816 487 - 945 723 982	
Dotations aux provet aux dépréciations financières Résultat financier Résultat des activités ordinaires Produits des cessions d'immobilisations Autres produits HAO	-1661548 3 492 488 106 816 487 - 945 723 982	
Dotations aux provet aux dépréciations financières  Résultat financier  Résultat des activités ordinaires  Produits des cessions d'immobilisations  Autres produits HAO  Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-1661548 3 492 488 106 816 487 - 945 723 982	134 089 990
Dotations aux provet aux dépréciations financières  Résultat financier  Résultat des activités ordinaires  Produits des cessions d'immobilisations  Autres produits HAO  Valeurs comptables des cessions d'immobilisations  Autres changes HAO	-1661548 3 492 488 106 816 487 - 945 723 982	134 089 990
Dotations aux provet aux dépréciations financières Résultat financier Résultat des activités ordinaires Produits des cessions d'immobilisations Autres produits HAO Valeurs comptables des cessions d'immobilisation Autres changes HAO Résultat hors activités ordinaires	-1661548 3 492 488 106 816 487 - 945 723 982	134 089 992
Dotations aux provet aux dépréciations financières Résultat financier Résultat des activités ordinaires Produits des cessions d'immobilisations Autres produits HAO Valeurs comptables des cessions d'immobilisation Autres changes HAO Résultat hors activités ordnaires Participation des travailleurs	-1661548 3 492 488 106 816 487 - 945 723 982 - - 945 723 982	4 301768 194 089 992 -33 522 498 100 567 494

PRO ET D'AFFECTATONOURES LLTAT						
CRIGNES	Exercice N	Exercice N-1				
Resultatinet de l'exercice	989 401440	100 567 494				
TOTAL CRIGINES	989 401440	100 567 494				
AFFECTATIONS	Exercice N	Exercice N-1				
Report à nouveau débiteur	989 401440	100 567 494				
TOTAL AFFECTATIONS	989 401440	100 567 494				

BILAN SYSTEME NORMAL PAGE 1/2

Dénomination sociale de l'entité :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

N° de compte contribuable (NCC)

N° de télédéclarant (NTD):

Sigle usuel: SICOR 04 BP 973 ABIDJAN 04 04 Exercice clos le : 31/12/2018 Durée (en mols): 12

#### **BILAN**

		1000	E	XERCICE au 31/12/ N		31/12/N-1
REF	ACTIF	NOTE	BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	1 200 000	1 050 000	150 000	750 000
AE	Frais de développement et de prospection	-	(148)	-		0
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	-	1 200 000	1 050 000	150 000	750 000
AG	Fonds commercial et droit au bail		:(•)	-	•	0
АН	Autres immobilisations incorporelles		0			
AJ	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	6 924 922 787	4 855 368 386	2 069 554 371	2 210 582 007
AJ	Terrains (1) dont Placement Net:		25 899 625		25 899 625	25 899 625
AK	Bätiments (1) dont Placement Net:		1 378 072 000	1 162 880 535	215 191 465	195 154 169
AL	Aménagements, agencements et installations		151 356 1 <mark>39</mark>	136 698 773	14 657 366	16 279 559
AM	Matériel, mobiller et actifs biologiques		5 332 440 463	3 528 781 841	1 803 858 622	1 951 757 610
AN	Matériel de transport		37 154 530	27 007 237	10 147 293	21 491 044
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS		•			0
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		130 937 481	1 325 000	129 612 481	115 713 999
AR	Titres de participation		-			0
AS	Autres immobilisations financières	-	130 937 481	1 325 000	129 612 481	115 713 999
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		7 057 060 238	4 857 743 386	2 199 316 852	2 327 046 006
ВА	ACTIF CIRCULANT HAO	5	•	-	3.00	0
ВВ	STOCKS ET ENCOURS	6	1 474 307 500		1 474 307 500	1 184 637 067
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		267 664 636		257 864 636	165 909 289
вн	Fournisseurs avances versées	17	9 366 000		9 366 000	13 224 200
BI	Clients	7	154 831 000	3	154 831 000	127 018 716
BJ	Autres créances	8	93 467 636	×	93 467 636	25 666 373
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 731 972 136		1 731 972 136	1 350 546 356
BQ	Titres de placement	9	*	-	(48	
BR	Valeurs à encaisser	10	•	-	360	
BS	Banques, chèques postaux, calsse et assimilés	11	2 012 431	-	2 012 431	2 540 570
вт	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		2 012 431		2 012 431	2 840 570
BU	Ecart de conversion-Actif	12	•			5.
BZ	TOTAL GENERAL	- 10	8 791 044 806	4 857 743 386	3 933 301 419	3 680 132 932

BILAN SYSTEME NORMAL PAGE 2/2

Dénomination	sociale	de	l'entité	:
--------------	---------	----	----------	---

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Adresse :

04 BP 973 ABIDJAN 04 8001746 J Exercice clos le : 31/12/2018

N° de compte contribuable (NCC) : N° de télédéclarant (NTD):

Sigle usuel : SICOR

Durée (en mois) : 12

#### **BILAN**

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1	
			NET	NET	
CA	Capital	13	1 500 000 000	1 500 000 000	
СВ	Apporteurs capital non appelé (-)	13	-		
CD	Primes Ilées au capital social	14	E .		
CE	Ecarts de réévaluation	13 14 3e 14 14 14 14 15 15 15 17 RESSOURCES ASSIMILEES 16 16 16 16 17 17 18 18 19 4 court terme 19	1 992 424 059	1 992 424 059	
CF	Réserves indisponibles	, 14	282 153 803	282 153 803	
CG	Réserves libres	14		-	
СН	Report à nouveau (+ ou -)	14 -	1 870 721 835	- 1 971 289 329	
C1	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	-	989 401 440	100 587 494	
CL	Subventions d'investissement	15			
СМ	Provisions règlementées	15			
СР	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		2 893 257 467	1 903 866 027	
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16			
DB	Dettes de location-acquisition	16			
DC	Provisions pour risques et charges	16	151 403 043	78 323 705	
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		151 403 043	78 323 706	
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		3 044 860 510	1 982 179 732	
DH	Dettes circulantes HAO	5	(2)		
DI	Clients, avances reçues	7	124 719	1 065 800	
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	131 914 252	156 531 580	
DK	Dettes fiscales et sociales	18	678 983 404	1 441 725 798	
DM	Autres dettes	19	37 395 691	37 395 691	
DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19		12:	
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		848 418 086	1 636 718 869	
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	*		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie		40 222 843	61 234 331	
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF	J 4 27 10	40 222 843	61 234 331	
DV	Ecart de conversion-Passif	12			
DZ	TOTAL GENERAL		3 933 301 419	3 680 132 932	

#### COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité :

N° de compte contribuable (NCC) :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Adresse :

04 BP 973 ABIDJAN 04

8001746 J Exercice clos le :

31/12/2018

Sigle usuel : Durée (en mois) : SICOR 12

N° de télédéclarant (NTD):

#### COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES		(2)	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	31/12/N-1
					NET (1)	NET (1)
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	-	-
RA	Achats de marchandises		•	22		
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	-	3-
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)					
тв	Ventes de produits fabriqués	В	+	21	1 388 236 818	1 092 628 704
TC	Travaux, services vendus	c	+	21	-	
TD	Produits accessoires	D	+	21	4 982 210	12 674 339
ХВ	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)		932		1 393 219 028	1 105 303 043
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	270 525 133	478 408 472
TF	Production immobilisée		+	21	33 713 912	
TG	Subventions d'exploitation		+	21		
тн	Autres produits		+	21		
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	-	×
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	1	1.84	22	129 117 020	- 62 495 456
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	19 145 300	19 190 700
RE	Autres achats			22	- 123 154 139	- 148 448 89
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	(+);	
RG	Transports			23	90 052 900	- 89 189 08
RH	Services extérieurs			24	- 703 366 365	- 629 901 196
RI	impôts et taxes		2	25	- 73 837 861	- 66 563 503
RJ	Autres charges			26	- 54 357 541	- 60 499 566
хс	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)		No.	CHIRL	542 717 547	545 804 512
RK	Charges de personnel			27	- 277 951 881	- 239 963 05
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)				264 765 666	305 841 461
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	1	+	28	44 712 336	
RL.	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	- 206 154 003	- 176 053 233
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)	B	117	SEL AND	103 323 999	129 788 224
тк	Revenus financiers et assimilés		+	29		
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	6 624 732	10 572 800
ТМ	Transferts de charges financières		+	12	***	
RM	Frais financiers et charges assimilées			29	- 1 470 696	- 6 271 03:
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières			3C&28	- 1 661 548	72
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)		131L		3 492 488	4 301 76
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)	10 1884	R. F		106 816 487	134 089 993
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	224	
то	Autres Produits HAO		+	30	945 723 982	
RO	Valeurs comptables des cessions d'Immobilisations		-	3D		
RP	Autres Charges HAO			30		92
хн	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)		57		945 723 982	
RQ	Participation des travailleurs	1		30		-
RS	impôts aur le résultat			37	- 63 139 029	- 33 522 49
ΧI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)	7		and the same	989 401 440	100 567 494

<sup>(1):</sup> Les montents seront précédés de signes (+) ou (-) en fonction de leurs soldes dans la balance générale: (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

<sup>(2):</sup> Les signes de cette colonne sont indicateurs du sens structurel des soldes, ils ne jouent pas le rôle de signes opérateurs.

FLUX DE TRESORERIE SYSTEME NORMAL PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Adresse :

N° de compte contribuable (NCC)

N° de télédéclarant (NTD):

04 BP 973 ABIDJAN 04			Sigle usuel ;	SICOR
8001746 J	Exercice clos le :	31/12/2018	Durée (en mois) :	12
		***************************************	1.55	

REF	LIBELLES		NOTE EXERCICE		EXERCICE N-1	
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A		- 58 693 761,0		41 644 429,0
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			J		
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			1 150 843 107,0		276 620 731,0
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)					
FC	- Variation des stocks			- 289 670 433,0	136	497 599 172,0
FD	- Variation des créances			- 91 755 347,0		364 253 576,0
FE	+ Variation du passif circulant (1)			788 300 803,0		4 785 003,0
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles					
	FB+FC+FD+FE: 1 169 726 583,0 - 138 130 599,0	ľ				
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	В	E1514	- 18 883 476,0	60	138 490 132.0
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements					
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles				*	1 200 000,0
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			- 36 817 810,0		143 422 831,0
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			- 13 822 000,0	190	343 833,0
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			5 223 250.0		
zc	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	С	JE E	- 45 416 560,0		144 966 664.0
	Flux de trésorerle provenant du financement par les capitaux propres				1000	
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux					
FL	+ Subventions d'investissement reçues					
FM	- Prélèvements sur le capital			•		
FN	- Dividendes versés				***	
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D			3100	
	Trésorerle provenant du financement par les capitaux étrangers					
FO	+ Emprunts (2)			127		
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)			136 120 453		
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			- 51 337 068,0	(*)	10 572 800,0
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	T. Marie	84 783 385,0	150	10 572 800,0
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		84 783 385,0		10 572 800,0
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G		20 483 349,0		17 049 332,0
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	н		- 38 210 412,0		58 693 761,0
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N			- 38 210 412,0	0000	58 693 761.0

A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement

<sup>(1) (</sup>variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

<sup>(2)</sup> Comptes 161, 162, 1661, 1662

<sup>(3)</sup> Comptes 16 saul Comptes (161, 162, 1661, 1662) et comptes 18







Société Ivoirienne de Coco Râpé
04 BP 973 Abidjan 04 - Côte d'Ivoire
Tél.: 20 21 05 14 - Fax: 20 21 05 23
sicor@aviso.ci